

MAIRIE DE **GLUIRAS**

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1)

GRELE du 15/06/2019

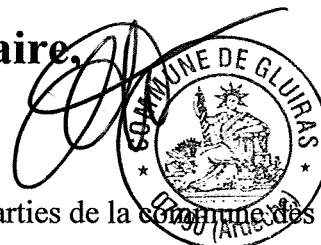
AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes liée à la grêle du 15/06/2019, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À *Gluiras*

Le 21/10/19

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.